

**PIECE n°2.8**

*Annexe 7*  
*Dossier de concertation*

**EOLE DES VIGNOTTES**

42 rue de Champagne  
51240 - Vitry-La-Ville



# **1. DESCRIPTION DU PROJET**

- 1.1. Descriptif du projet
- 1.2. Note de présentation non technique
- 1.3. Justificatifs de maîtrise foncière
- 1.4. Localisation des parcelles

# **2. ETUDE D'IMPACT**

- 2.1. Etude d'impact
- 2.2. ANNEXE 1 – Etude paysagère et patrimoniale
- 2.3. ANNEXE 2 – Carnet de photomontages
- 2.4. ANNEXE 3 – Etude écologique
- 2.5. ANNEXE 4 – Etude acoustique
- 2.6. ANNEXE 5 – Courriers exploratoires
- 2.7. ANNEXE 6 – Etude « zone humide »
- 2.8. ANNEXE 7 – Dossier de concertation**
- 2.9. ANNEXE 8 – Etude des zones d'influence visuelle
- 2.10. ANNEXE 9 – Etude STROBO
- 2.11. Résumé non technique de l'étude d'impact

# **3. AUTRES PIECES**

- 3.1. Etude de dangers et résumé non technique
- 3.2. Capacités techniques et financières

# **4. PLANS**

- 4.1. Carte de situation au 1/25 000e
- 4.2. Eléments graphiques, plans ou cartes
- 4.3. Plans d'ensemble
- 4.4. Plans de masse

# **5. AUTRES**

- 5.1. Demande d'autorisation environnementale
- 5.2. Check-list
- 5.3. CERFA

# **6. Avis de la MRAe**

- 6.1. Avis de la MRAe
- 6.2. Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe



## Table des matières

Préambule .....	4
I. Présentation du projet .....	4
1.1. Présentation du développeur et de l'actionnaire .....	4
1.1.1. Présentation du développeur .....	4
1.1.2. Présentation de l'actionnaire .....	5
1.2. Origines du projet.....	6
1.3. Variantes d'implantation.....	7
1.4. Retombées locales du projet.....	13
II. La campagne de porte à porte .....	14
1.5. Présentation du principe de la campagne de porte à porte .....	14
a. Les résultats de la campagne de porte à porte .....	15
<b>II. Permanence publique.....</b>	<b>18</b>
a. Déroulement .....	18
1.6. Conclusion de la permanence publique : .....	19
<b>III. Récapitulatif des mesures ERC .....</b>	<b>19</b>
a. Paysage : retrait de 1,8km des villages .....	19
b. Le bridage acoustique .....	22
<b>IV. Lettre d'information pendant l'instruction.....</b>	<b>25</b>
<b>V. Le site internet du projet.....</b>	<b>27</b>
a. Mise en place du site.....	27
b. Le contenu du site internet .....	28

## Préambule

Ce dossier a pour objet de présenter les démarches de « concertation » ayant été réalisées par la société Eole des Vignottes dans le cadre du projet des Vignottes, consistant à informer et à consulter les élus et riverains du projet éolien.

Depuis l'origine du projet en 2019, la société a en effet décidé d'informer le maire et ses adjoints de manière transparente, afin de s'assurer de son accord pour démarrer les études de faisabilité et ainsi envisager l'installation de nouvelles éoliennes sur le territoire.

Dans la continuité de cette démarche de consultation initiale, qui était une condition à la suite du projet, Calycé a démarré les études d'impact et a mené les démarches foncières auprès des agriculteurs et propriétaires de terrains, comme cela était convenu avec les élus.

Ce dossier de concertation a été réalisé pour détailler les démarches innovantes ayant été faites sur l'initiative du porteur de projet, qui sont spécifiques au projet. Sont notamment explicités les démarches de « porte à porte », la permanence publique ainsi que les mesures spécifiques de réduction d'impact ayant été mises en œuvre pour répondre aux sensibilités du site et aux requêtes formulées par les riverains. Enfin une partie est consacrée spécialement au site internet mis en place pour le projet.

## I. Présentation du projet

### 1.1. Présentation du développeur et de l'actionnaire

#### 1.1.1. Présentation du développeur

CALYCE DEVELOPPEMENT est un des premiers développeurs de projet de parcs éoliens champenois actif depuis 2002 avec le développement du premier parc éolien de la région, le parc des Quatre Communes dans la Marne.

Depuis 2002, CALYCE DEVELOPPEMENT a développé une grande expertise dans la conception et le développement de projets avec une forte emphase sur l'acceptation locale et l'intégration environnementale. L'activité historique de certains associés de CALYCE DEVELOPPEMENT permet d'établir des relations locales privilégiées, particulièrement dans l'ancienne région Champagne-Ardenne où ils sont installés durablement en tant qu'exploitants agricoles.

Les implantations locales, situées à Brévonnes (10), Vitry-la-Ville (51) et Chaumont (52) facilitent les démarches de développement, de construction et d'exploitation de parcs éoliens. Cette proximité avec les différents sites de projet permet d'instaurer un climat de confiance sur le long terme avec les élus, les propriétaires et les exploitants agricoles.

Début 2021, les 12 collaborateurs de CALYCE DEVELOPPEMENT avaient développé plus de 490 MW de projets éoliens, dont 227 MW étaient déjà construits, 26 MW étaient en construction et 242 MW

en cours d'instruction. Un portefeuille de nouveaux projets représentant plus de 700 MW est également en développement.

### 1.1.2. Présentation de l'actionnaire

Fort d'une histoire initiée à la fin du XIXe siècle, le groupe ROMANDE ENERGIE est un électricien suisse intégré sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Les métiers de base du groupe ROMANDE ENERGIE comprennent :

- Production : 760 MW de puissance installée ou en cours de réalisation en Suisse et en France
- Distribution : réseau de distribution d'électricité de 10 500 km autour du Lac Léman
- Fourniture : 2.5TWh livrés à 300 000 clients particuliers et professionnels
- Services énergétiques : pour la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur, de centrales photovoltaïques, de solutions d'éclairage public, ...

Le groupe ROMANDE ENERGIE se distingue par son champ de compétences transverses, sa taille et sa philosophie humaine visant à développer des solutions durables qui permettent à ses parties prenantes (partenaires locaux, clients, investisseurs, collaborateurs et fournisseurs) de prendre pleinement part à la révolution énergétique et de développer ensemble un meilleur cadre de vie.

L'activité de production du groupe ROMANDE ENERGIE se porte exclusivement sur les énergies renouvelables et comporte à l'heure actuelle :

- Hydro-électricité : 632MW ; Pompage-turbinage, lac et fil de l'eau
- Solaire : 85MW ; Toiture, sol, flottant (en injection totale, autoconsommation ou micro-réseaux)
- Eolien : 37MW
- Biomasse : 5MW ; Méthanisation et bois



### Image n°1 : Exemple des sources d'énergie de Romande Energie

Le groupe ROMANDE ENERGIE poursuit une stratégie active de développement et d'investissement visant à doubler sa production en Suisse et en France par voie de développement organique et d'acquisitions.

ROMANDE ENERGIE HOLDING, société anonyme de droit suisse, est la holding de tête du groupe ROMANDE ENERGIE. Elle est cotée à la Bourse suisse avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 550 millions d'euros. Le groupe ROMANDE ENERGIE emploie près de 1 000 salariés.

Le capital de ROMANDE ENERGIE HOLDING est détenu en majorité par un actionariat public régional suisse romand. Au 31.12.2020, il est composé comme suit :

	Au 31.12.2020
Canton de Vaud	38.60%
Communes et Institutionnels du Canton de Vaud	18.24%
Romande Energie Holding	9.97%
Groupe E	6.31%
Crédit Suisse Fondation de Placement	3.97%
Bourse suisse (SIX)	22.91%

Détenue à 100% par ROMANDE ENERGIE HOLDING, ROMANDE ENERGIE FRANCE a pour objet de développer et de gérer le portefeuille de production du groupe ROMANDE ENERGIE en France dans le domaine de l'hydro-électricité et des énergies éoliennes et solaires.

Depuis sa fondation en 2013, ROMANDE ENERGIE FRANCE a ainsi constitué un portefeuille diversifié d'actifs et de projets de production d'énergies renouvelables représentant une puissance de 101 MW en exploitation ou en phase de réalisation et plus de 700MW de projets à divers stades de développement.

## 1.2. Origines du projet

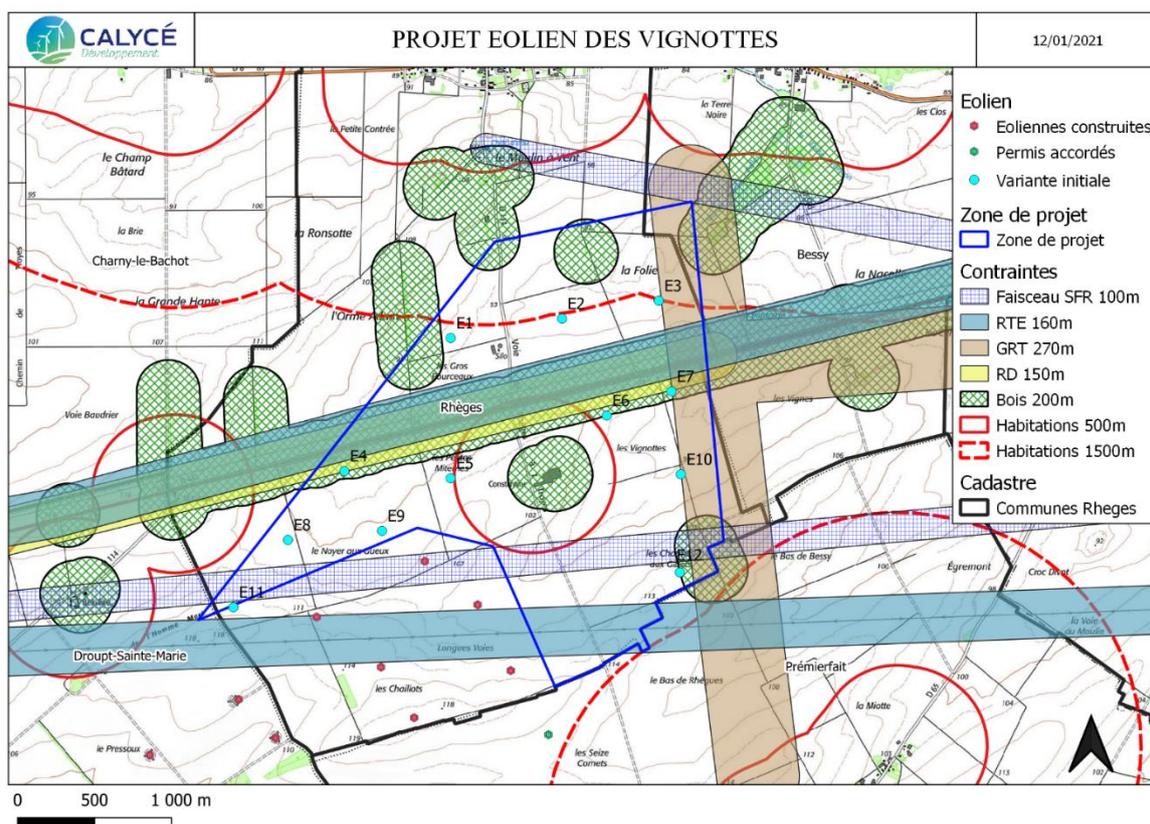
La zone de projet a été identifiée par Calycé Développement **début 2019**, dans le but de développer un projet d'extension du parc éolien existant de « la Prévoterie », elle-même extension du parc « Entre Seine et Aube ». La zone d'implantation potentielle est située sur le territoire de la commune de Rhèges dans l'Aube (10).

Calycé Développement a pris l'attache auprès du maire de Rhèges qui a donné un avis favorable pour démarrer les études dès mars 2019.

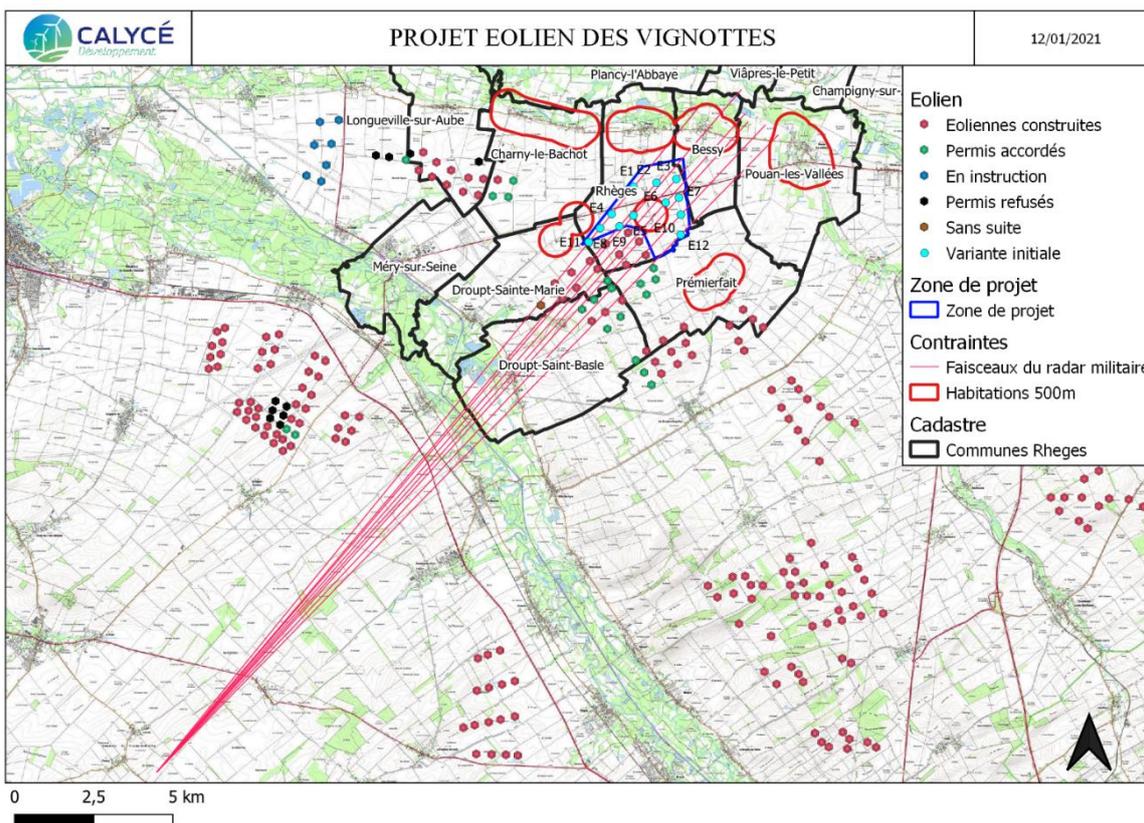
C'est donc à partir de mars 2019 que des premières rencontres ont été organisées avec le maire et que les RDV ont été organisées avec les propriétaires fonciers et agriculteurs de la zone.

### 1.3. Variantes d'implantation

Début 2019, le potentiel initial de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est de 12 éoliennes et exploite ainsi le potentiel technique de la zone tout en se mettant dans le masque des éoliennes construites et autorisées des parcs alentours afin de limiter l'impact supplémentaire du projet sur le radar de Prunay-Belleville.



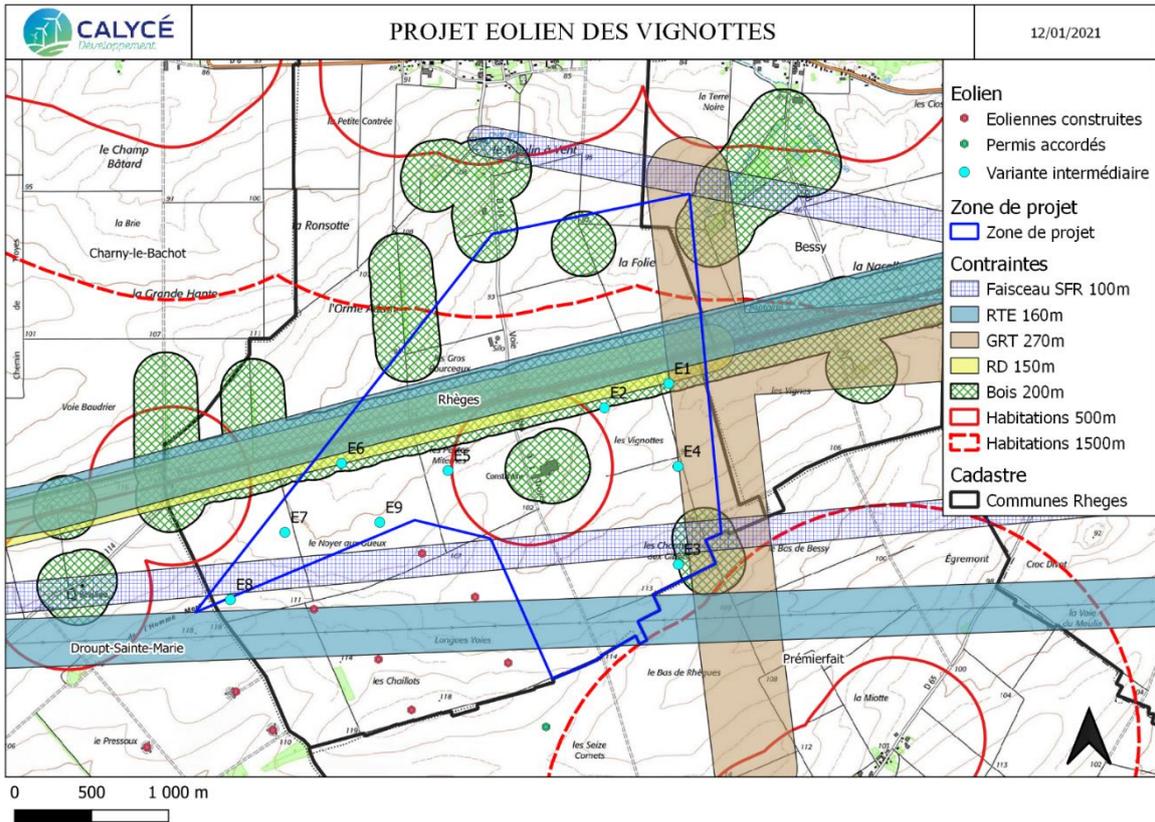
**Carte n°1 : Variante A comportant les contraintes rapprochées sur la zone de projet**



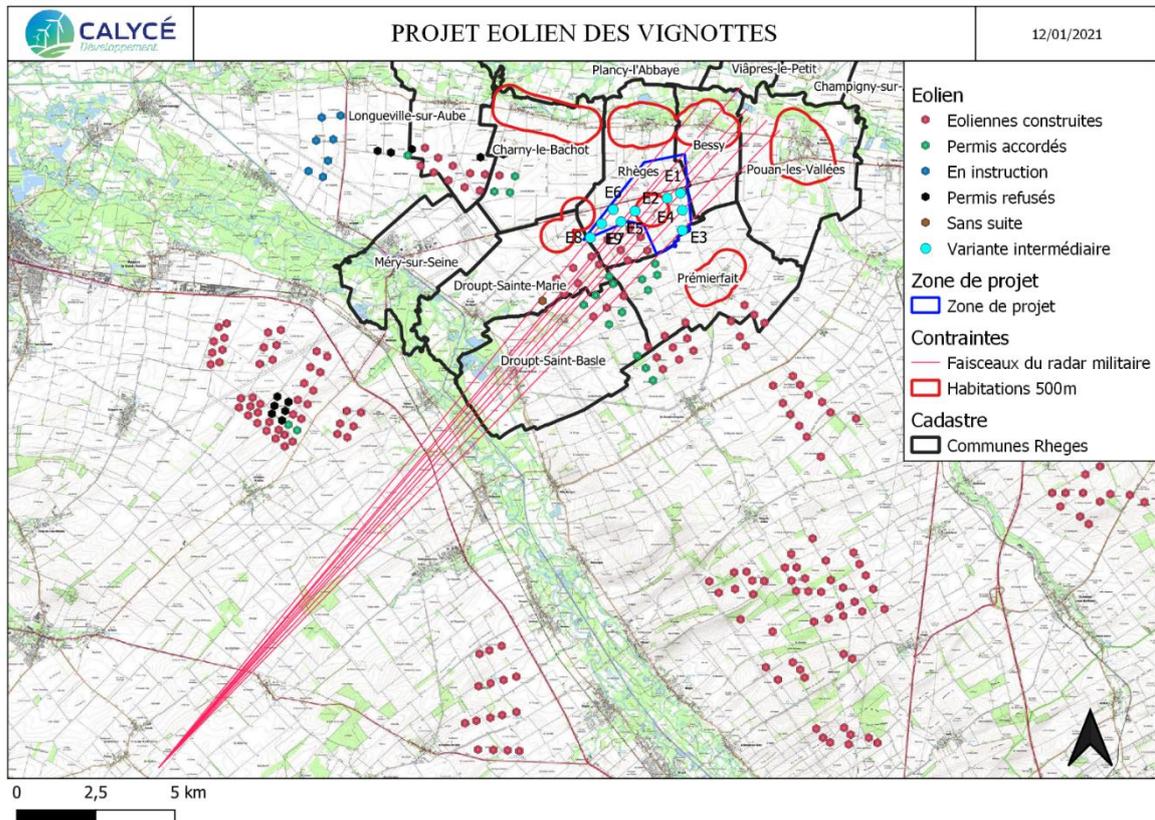
***Carte n°2 : Variante A comportant les contraintes éloignées sur la zone de projet***

Au cours de l'année 2019, les premiers contacts sont pris avec les élus. Au printemps 2019 jusqu'en hiver, les courriers sont envoyés aux organismes gestionnaires des différentes infrastructures, notamment GRT Gaz, RTE, Armée. Une canalisation de gaz a ainsi été découverte sur la partie Est de la ZIP. La présence de cette canalisation nécessite de prendre en compte un recul substantiel, afin de préserver le bon fonctionnement du réseau de distribution.

Suite au recensement de ces contraintes, et à la volonté exprimée par les élus de ne pas implanter d'éoliennes au Nord de la départementale 441, la morphologie du projet a été modifiée significativement, notamment sur la partie Nord. La 2ème variante étudiée comporte ainsi 9 éoliennes, avec une distance minimale de 1800m aux habitations de Premierfait et de 2200m aux premières habitations de Rhèges.



**Carte n°3 : Variante B comportant les contraintes rapprochées sur la zone de projet**

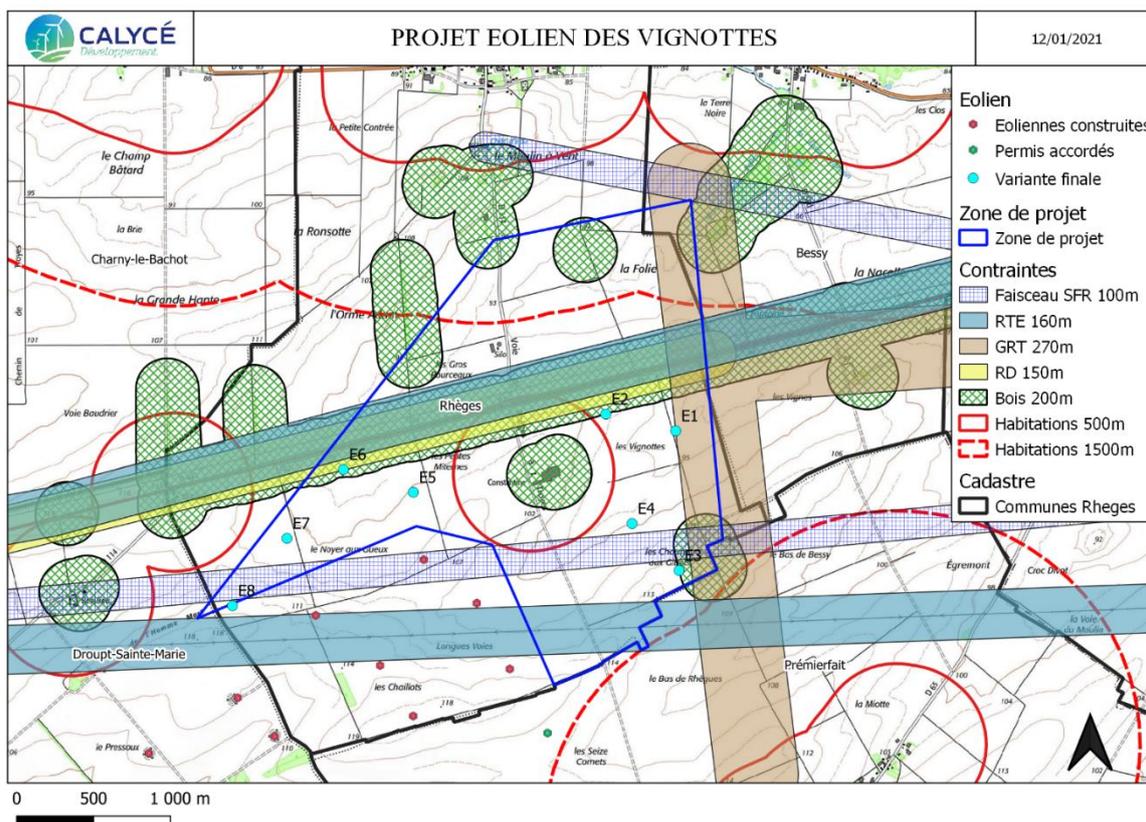


**Carte n°4 : Variante B comportant les contraintes éloignées sur la zone de projet**

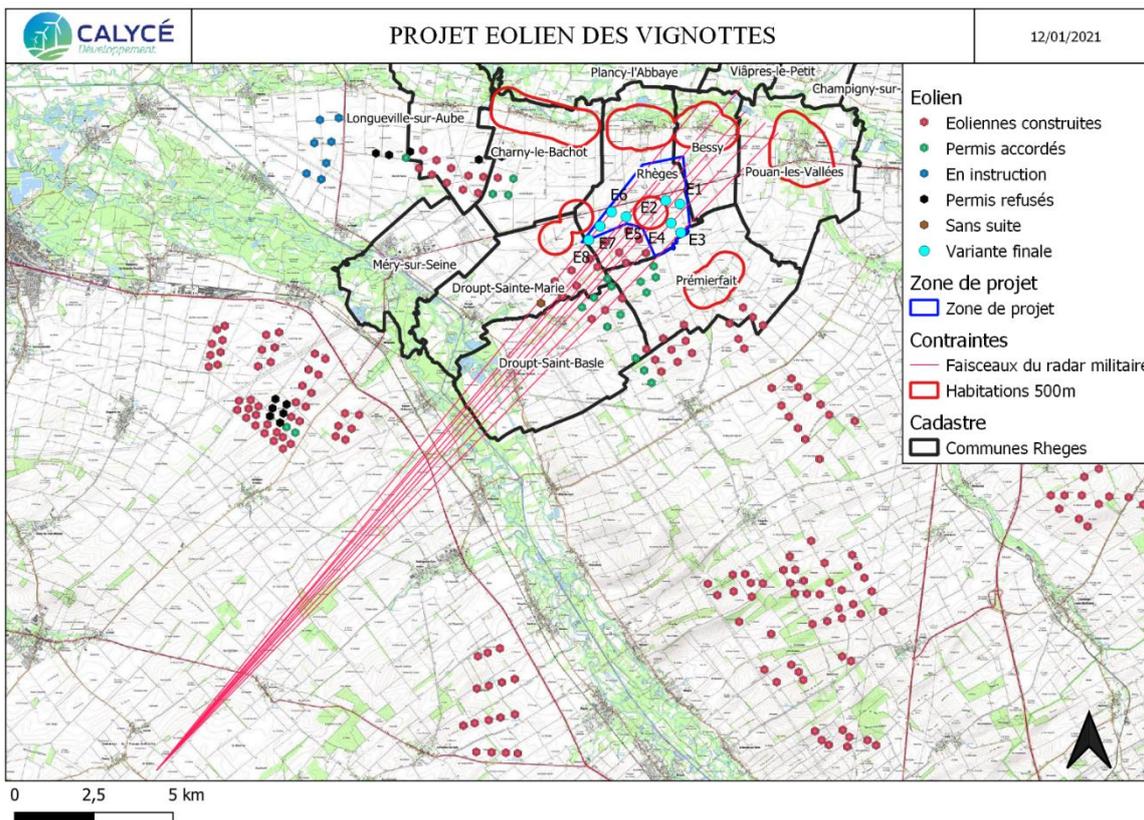
Pendant l'été 2020, l'étude d'impact écologique est en train d'être finalisée, notamment avec la fin des enregistrements des chiroptères en continu, réalisées à hauteur de pale qui permettent de compléter l'étude initiale sur la faune et la flore. Il ressort de cette étude que la sensibilité écologique de la zone est faible ou négligeable sur l'ensemble des thématiques, après application des mesures d'évitement et de réductions (voir étude écologique).

A la fin de l'été 2020, alors que le bureau d'études écologiques finalise l'étude écologique et dispose donc de solides connaissances sur l'état initial de la zone de projet, celui-ci alerte Calycé Développement de l'enjeu fort sur la rangée d'arbres longeant la départementale qui représente un axe de déplacement privilégié par les chiroptères. Calycé choisit donc d'éloigner de 275m des boisements (E1 Variante B et C), une éolienne qui était située à moins de 200 mètres des bois. Cela a permis de diminuer le nombre d'éoliennes situées dans des zones de contraintes écologiques fortes et de réduire l'impact global.

Pour diminuer le risque d'encerclement sur la ferme de Constantine et l'impact paysager sur cette habitation isolée, Calycé supprime une éolienne E9 de la variante B afin de gagner de l'espace pour au final éloigner l'éolienne E5 de la ferme de Constantine sur la variante finale C. Le projet passe donc de 10 machines à 9 (Variante C).

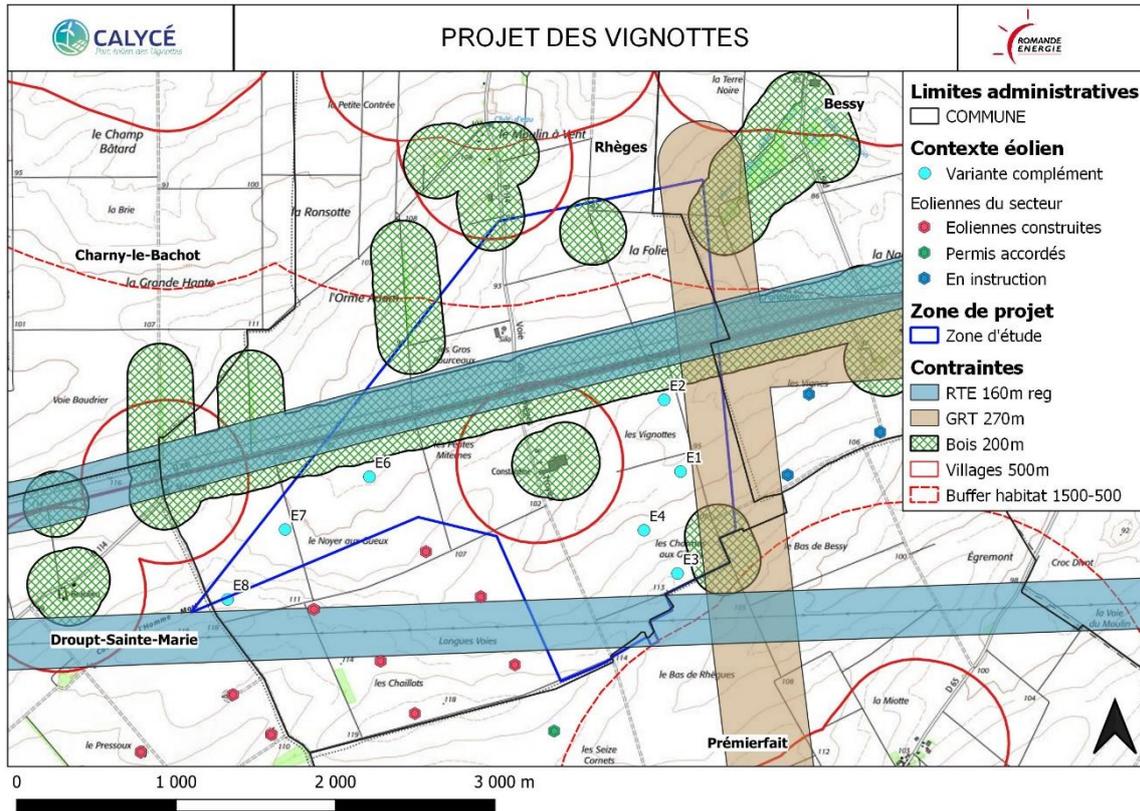


**Carte n°5 : Variante C comportant les contraintes rapprochées sur la zone de projet**

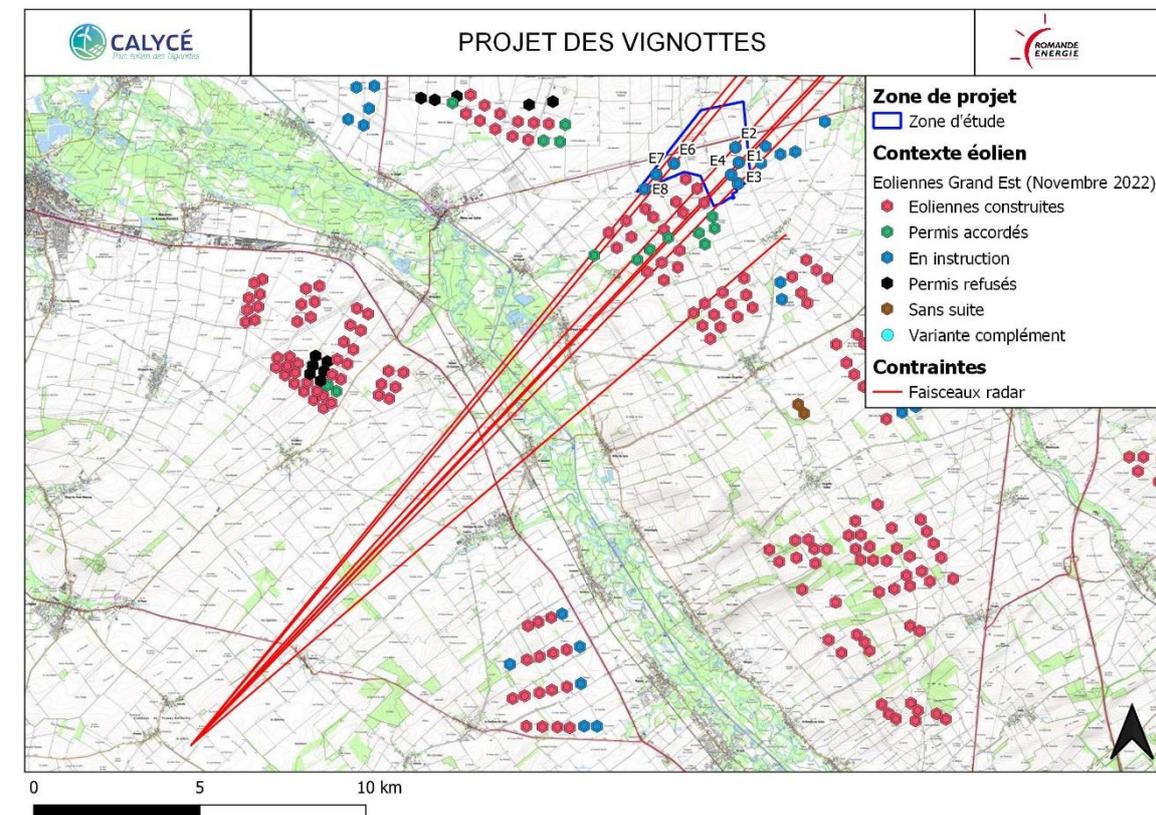


**Carte n°6 : Variante C comportant les contraintes éloignées sur la zone de projet**

Cette 3ème implantation de 8 éoliennes fera l'objet d'une concertation avec le maire de la commune, puis à travers une opération de porte à porte sur les deux communes d'implantations (257 foyers démarchés, voir chapitre suivant), permettant ainsi d'obtenir l'avis des riverains sur cette configuration d'implantation. Par ailleurs Calycé décide de mettre en place une permanence publique le 09/10/2020. Afin de mobiliser un maximum de personnes, la permanence a été annoncée à l'avance, via le porte-à-porte (voir chapitres ci-après). C'est cette variante qui a été déposée en préfecture en mai 2021.



**Carte n°7 : Variante D comportant les contraintes rapprochées sur la zone de projet**



**Carte n°8 : Variante D comportant les contraintes éloignées sur la zone de projet**



Suite à la demande de compléments, dans laquelle était demandée un éloignement à plus de 200m en bout de pales des boisements, une nouvelle implantation a été réfléchi (Variante D). Dorénavant, l'ensemble des éoliennes se trouvent à plus de 200m des boisements et une éolienne (E5) a été supprimée. Cela permet également de diminuer l'impact visuel sur la ferme de la Constantine.

De plus, le modèle d'éoliennes a également été modifié afin d'obtenir une garde au sol d'au moins 30m tout en conservant une hauteur bout de pale de 150m.

#### 1.4. Retombées locales du projet

Avec 7 éoliennes d'une puissance unitaire de 3,6 MW et 2 postes de livraison électrique, le projet des Vignottes disposera d'une puissance nominale de 25,2 MW, et fournira ainsi une production électrique annuelle estimée à 49,44 GWh, soit l'équivalent de la consommation de plus de 10 200 foyers (base 4770 kWh / foyer).

Les retombées financières, se composent d'une part de l'activité locale générée par la construction du parc (12 mois environ) et d'autre part des taxes qui seront versées annuellement par la société Eole des Vignottes conformément à la réglementation en vigueur, dont l'IFER et la CFE qui en sont les principales composantes. La taxe IFER, basée sur un montant de 27 252€/éolienne, revient systématiquement aux communes d'implantation à hauteur de 20%, et à l'EPCI à hauteur de 50%. La CFE, elle, dépend des taux communaux et intercommunaux votés dans chaque collectivité.

D'après le tableau récapitulatif des taxes ci-dessous, le montant des taxes annuelle locales est estimée à environ 49 336 € pour la commune et 99 554 € pour la communauté de communes.

<b>Retombées Financières / éoliennes (3,6 MW)</b>							
	<b>RHEGES</b>	<b>CC</b>		<b>Commune</b>		<b>Département</b>	
		<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Une éolienne	Taxe foncière sur les propriétés bâties	4,25%	357 €	8,61%	723 €	19,42%	1 631 €
	Taxe CFE	2,85%	239 €	10,42%	875 €		
	Taxe IFER	50%	13 626 €	20%	5 450 €	30%	8 176 €
	Mesures d'accompagnement commune						
	Mesures d'accompagnement AF						
	Total/an		<b>14 222 €</b>		<b>7 048 €</b>		<b>9 807 €</b>
	7 éoliennes	Total/an		<b>99 554 €</b>		<b>49 336 €</b>	

Tableau n°1 : Récapitulatif des retombées financières du projet éolien des Vignottes

## *II. La campagne de porte à porte*

### **1.5. Présentation du principe de la campagne de porte à porte**

Afin de recenser un maximum d'opinion localement sur l'éolien ainsi que sur le projet d'implantation à Rhèges, Calycé Développement a fait le choix de procéder à une opération de porte à porte au niveau du village d'implantation, Rhèges, et des deux villages alentours potentiellement impactés par le projet : Bessy et Premierfait.

A titre préliminaire, il faut rappeler que l'objectif de cette campagne n'était pas d'argumenter POUR ou CONTRE le projet, mais de recueillir l'opinion des habitants, notamment les questions qu'ils peuvent se poser sur la nature du projet, sur les raisons qui ont mené au choix de l'implantation prévisionnelle, la chronologie ou tout autre question en rapport avec le futur parc éolien, afin d'y apporter des éléments de réponses.

Le second objectif de cette réunion était d'informer les riverains sur la tenue d'une permanence publique qui allait se tenir peu après le porte-à-porte, et ainsi espérer accueillir un maximum de visites et d'opinions représentatifs des riverains de la zone.

La campagne de porte à porte a été réalisée par l'entreprise indépendante EXPLAIN, et s'est déroulée du 6 octobre au 8 octobre 2020. Au total, 257 portes ont été frappées soit 55% des habitations des communes concernées (recensement 2017) :

- 135 portes frappées à Rhèges
  
- 71 portes frappées à Bessy
  
- 51 portes frappées à Premierfait

La répartition du nombre de portes frappées par commune est représentative de de la démographie par commune. On remarquera notamment que Rhèges rassemble à elle seule un pourcentage important des portes frappées, ce qui est en ligne avec la démographie locale.

Méthode d'échantillonnage : l'échantillon est composé de façon aléatoire par les riverains étant chez eux et acceptant la conversation. Ainsi la représentativité des avis a été maximisée.

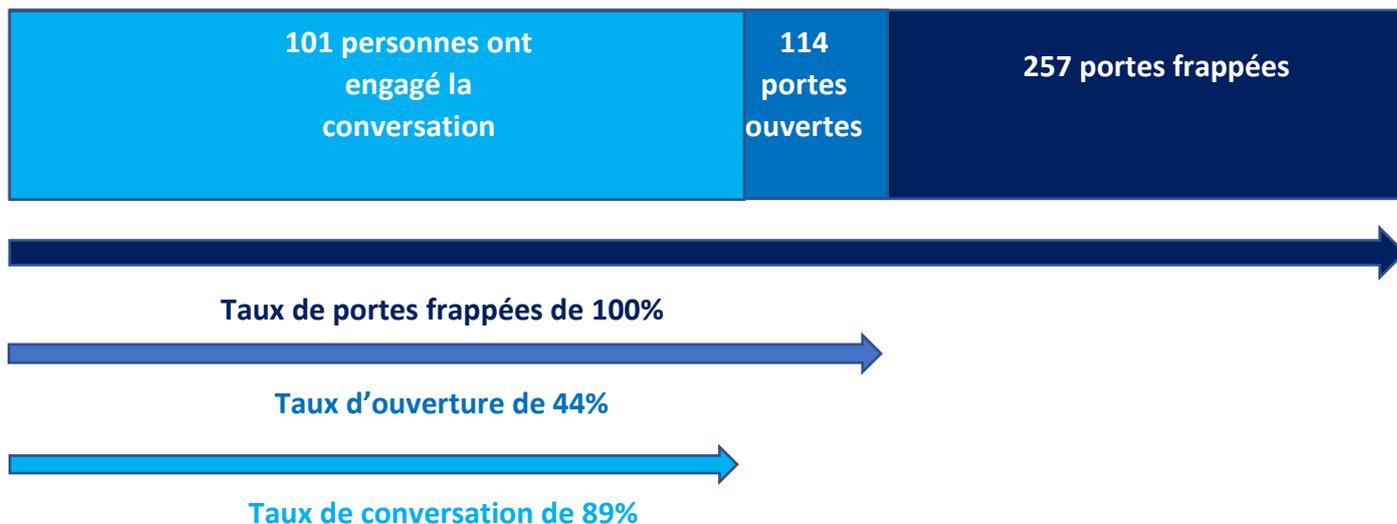


Schéma n°1 : Méthode d'échantillonnage de la campagne de porte à porte

### a. Les résultats de la campagne de porte à porte

Après des 101 personnes ayant accepté d'engager la conversation, l'une des principales questions a porté sur l'opinion de la personne relative au projet éolien des Vignottes. Le graphique suivant récapitule les avis sur ce sujet, et permet de dégager les résultats suivants :

- 34% y sont favorables
- 30% des personnes sont indifférentes
- 22% sont neutres
- 8% y sont défavorables
- 7% ne se prononcent pas

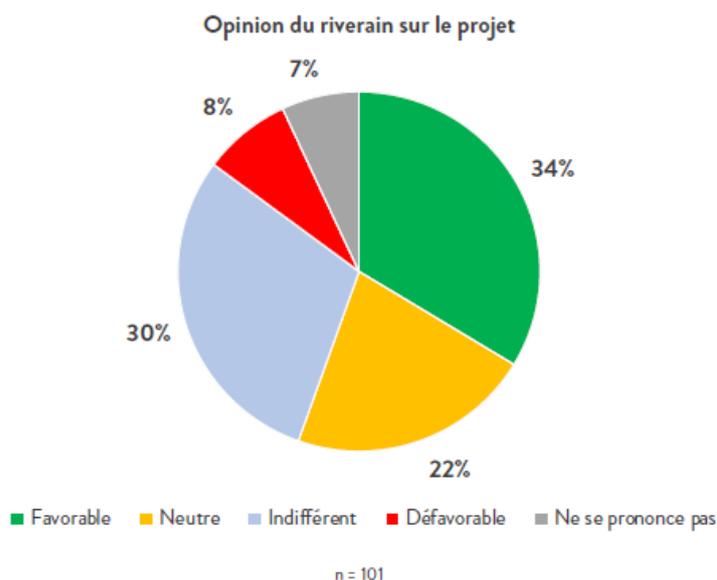
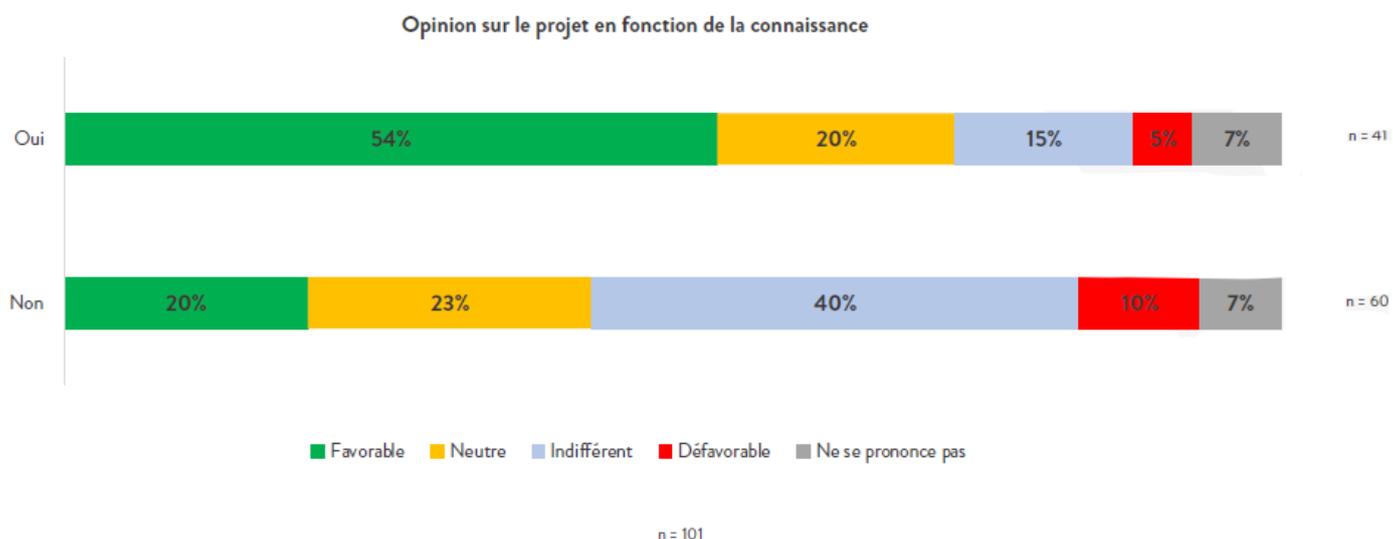


Schéma n°2 : Opinion des riverains sur le projet exprimé lors du porte-à-porte

On remarquera une proportion significative d'habitants étant favorables, neutre ou indifférents au projet (85%). Seulement 8% des personnes rencontrées avaient un avis défavorable ce qui est très inférieur à la moyenne de ce genre de campagne.

On peut noter également un changement d'opinions une fois que le riverain a connaissance du projet.

On remarque que 54% des riverains ayant connaissance du projet sont favorables. Seulement 5% des riverains informés sont défavorables. Il y a donc une augmentation de l'acceptation des riverains pour le projet une fois ceux-ci informés des détails du futur parc.



**Schéma n°3 : Opinion des riverains sur le projet en fonction de la connaissance qu'ils ont du projet**

Enfin, la campagne de porte à porte a été l'occasion idéale pour informer les riverains de l'organisation d'une journée de permanence publique, qui s'est tenue le 09/010/2020 à la salle des fêtes de Rhèges. Toutes les personnes ayant accepté d'engager la conversation ont eu l'information oralement d'une part et ont reçu la brochure du projet en main propre de la part du représentant de la société Explain. Lorsque la porte ne s'ouvrait pas ou que la personne ne souhaitait pas engager la conversation, la brochure a été systématiquement déposée dans la boîte aux lettres afin d'informer la personne absente de l'existence du projet d'une part, et de la permanence d'autre part.

Nous avons laissé le contact de Dorothee FRISCH-GAUTHIER, responsable du service foncier, 2 personnes l'ont d'ailleurs directement appelée afin d'obtenir des informations sur l'avancement du projet éolien.

# LETTRE D'INFORMATION SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DES VIGNOTTES



Présentation du projet de RHEGES

## ÉDITO

Depuis 2019, Calycé Développement et la commune de Rhèges travaillent en collaboration pour que le parc des Vignottes voit le jour. Ce projet nous permettra de participer au dynamisme du territoire : il vous concerne, et c'est pourquoi **nous approfondissons avec ce porte-à-porte notre démarche de transparence et de rencontre avec les riverains.**

La France a fixé des objectifs chiffrés à chacune des régions pour atteindre la transition énergétique. **Dans la région Grand Est, 41% de la production d'électricité doit provenir d'énergie renouvelable en 2030 et 100% en 2050** : Le parc éolien de Rhèges sera un moteur pour y parvenir. Ce projet capital pour

votre région mérite de vous être expliqué et c'est pourquoi nous avons choisi de venir vous rencontrer directement.

Ce parc éolien est le symbole des ambitions de la région en matière de transition énergétique et permettra le développement d'une filière industrielle. **Le parc des VIGNOTTES s'inscrit dans une dimension locale** et ne saurait compter sans ses forces vives : 28 emplois créés, environ 2880 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par an ainsi que près de 450 kg de déchets nucléaires évités par an, pour la production de l'électricité d'environ 26500 personnes.

Cette lettre d'information vous permettra de connaître le projet en détail. Bonne lecture !

*F. Busch*

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN FRANCE

A l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, **exploiter des sources d'énergie naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité.** Calycé Développement s'engage dans cette voie et accompagne la France dans cette nouvelle politique.

Pourquoi se consacrer à l'éolien aujourd'hui ?

D'abord parce que **le vent grâce auquel les éoliennes fonctionnent est une ressource propre et inépuisable.**

***Extrait n°1 : Brochure distribuée lors de la campagne de porte à porte***

## II. Permanence publique

### a. Déroulement

La permanence publique s'est tenue le 09/10/2020 à la salle des fêtes de Rhèges, et fait suite à la démarche de porte à porte, afin de permettre aux riverains d'exprimer leur opinion sur le projet ou de s'informer sur celui-ci. L'équipe responsable du projet était présente. Une carte de l'implantation ainsi qu'un photomontage était à disposition des riverains souhaitant des précisions sur le volet paysager du projet. Des brochures de présentation du projet étaient également à disposition.

La date et l'horaire de la permanence (vendredi entre 10h et jusqu'à 19h) ont été choisis pour permettre à un maximum de riverains de s'y rendre, dès la fin de matinée du vendredi et jusqu'au début de soirée (sortie de bureaux).



***Photo n °1 : Equipe de Calycé Développement à la permanence publique***

La mobilisation des riverains à cette réunion a été plutôt faible. Seulement 3 personnes sont en effet passées dans une grande courtoisie pour toutes les visites.



## 1.6. Conclusion de la permanence publique :

Quelques personnes intéressées par le projet sont néanmoins venues s'informer. Certaines en tant que propriétaire ou exploitant dans la zone d'implantation des éoliennes. Cela a été l'occasion de tenir informées ces personnes quant aux échanges et discussions avec leurs élus et les implantations prévisionnelles des éoliennes ainsi que des contraintes qui ont été découvertes sur la zone de projet initiale, ayant influencé le choix de l'implantation (canalisation de gaz, lignes électriques, radar militaire, etc).

A noter pendant cette après-midi d'information et d'échange :

- Une autre personne voulait connaître la puissance et le gabarit des éoliennes qui pourraient être implantées
- Enfin, un riverain souhaitait connaître les taxes que ces éoliennes allaient permettre de générer pour la commune et la communauté de commune.

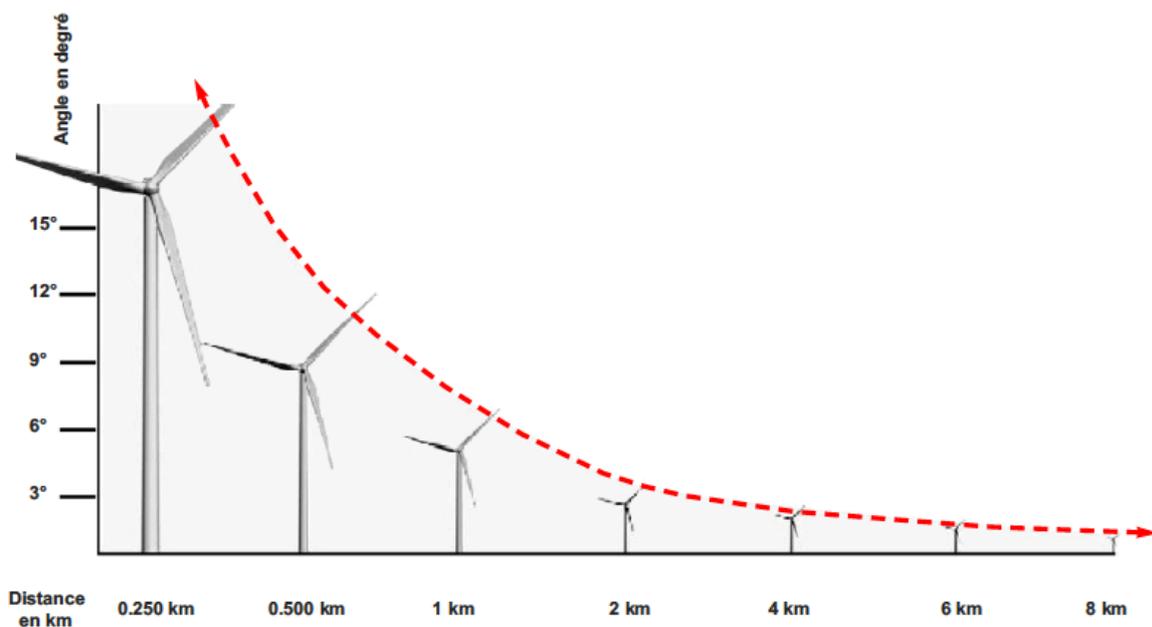
Suite à cette permanence, et comme cela a été évoqué avec un habitant de Rhèges, il a été demandé au paysagiste du projet de concevoir des mesures d'atténuation paysagères afin de limiter les potentielles « nuisances » ressenties par les habitants concernés (voir chapitre suivant).

### III. Récapitulatif des mesures ERC

#### a. Paysage : retrait de 1,8km des villages

L'une des mesures les plus efficaces pour limiter l'impact du projet fut de procéder à un retrait des éoliennes d'une distance minimale de 2,2km du village de Rhèges, et d'1,8km du village de Premierfait. Cette distance a été prise depuis les extrémités du village, c'est-à-dire par rapport aux habitations du village d'implantation les plus proches des futures éoliennes.

Cette règle s'inscrit dans la logique de réduire l'angle de prégnance visuelle de l'éolienne dont le principal facteur reste la distance entre l'observateur et le parc. Comme l'illustre le schéma ci-dessous (extrait de l'étude paysagère) cet angle baisse significativement le 1er km, ce qui conforte la règle mise en place dans le cadre de ce projet. Nous voulions maximiser cette baisse pour que les éoliennes soient les plus éloignées du village de Rhèges. Entre la variante A et la variante C, nous avons fait le choix d'éloigner de 700 m les premières éoliennes du village d'implantation pour qu'au final l'éolienne la plus proche soit située à 2200 m des premières habitations du village de Rhèges.



**SCHÉMA DE LA PRÉGNANCE D'UNE ÉOLIENNE DANS LE PAYSAGE**

*Source : Guide de développement de l'éolien*

**Schéma n° 4 : Schéma de la prégance d'une éolienne dans le paysage**

Comme cela a été mentionné précédemment, une attention particulière a été portée à la création de masques visuels nouveaux, notamment pour les fermes de Constantine, Beaulieu, et Saint-Lucien situées à proximité de la zone de projet.

Le paysagiste en charge de l'étude paysagère a donc procédé à une analyse approfondie des possibilités de création de haies et masques paysagers, notamment à proximité immédiate de ces 3 fermes.

L'ensemble de ces mesures est détaillé aux pages 157 à 164 de l'étude paysagère. Les photomontages ci-après sont extraits de cette étude et proposent un exemple de création de haie proposée, et permettant de limiter la visibilité sur les éoliennes au niveau des fermes les plus proches (>900m).

Les deux mesures présentées ci-dessous, ont été proposées aux habitants des fermes de Beaulieu, Constantine et Saint-Lucien afin de masquer les impacts visuels du projet. Les habitants des fermes ont rejeté nos propositions préférant garder leur cadre visuel actuel. Ces propositions restent valables sur le long terme en cas d'éventuels changements d'avis de la part des riverains des fermes.



***Photo n°2 : Simulation de plantation d'un arbre fruitier sur l'habitation de la ferme de Constantine***



***Photo n°3 : Exemple de haie champêtre proposée aux habitants de la ferme de Constantine***

Par ailleurs, une bourse aux arbres est proposée par Eole des Vignottes sur les communes de Premierfait, Charny-le-Bachot, Bessy et Rhèges. Ces plantations ont pour but de créer un écran visuel végétal, qui permettra de masquer ou d'atténuer l'impact visuel des éoliennes depuis les habitations les plus exposés à la visibilité des éoliennes. Suite au montage des éoliennes, un paysagiste concepteur pourra dans une phase d'identification des visibilités du projet, déterminer les besoins avec les riverains et les conseiller. L'étude paysagère p.161 présente en détails la bourse aux arbres avec les conseils du paysagiste.



## b. Le bridage acoustique

Conformément à la réglementation en vigueur, une campagne de mesure acoustique a été réalisée entre le 25 mai et le 23 juin 2020 et a permis de mesurer le niveau de bruit aux niveaux des habitations les plus proches du projet, et d'évaluer les risques de de dépassement des valeurs d'urgence réglementaires liées à la mise en place d'éoliennes.

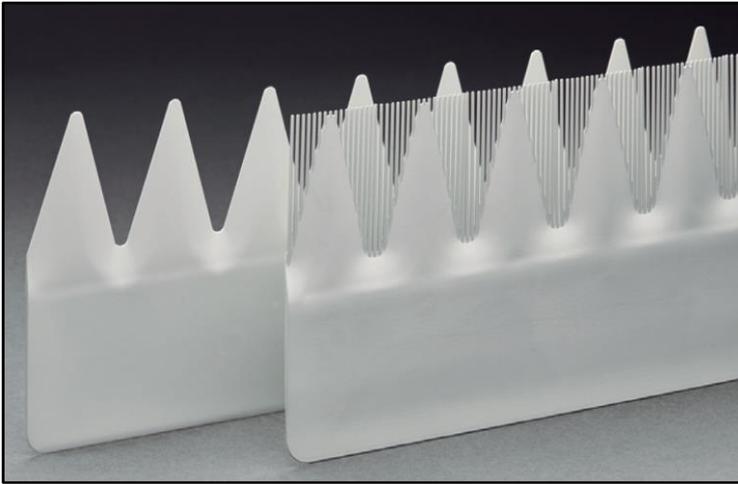
La carte ci-après détaille l'emplacement des points de mesure ayant permis de réaliser cette analyse.



***Carte n°7 : Localisation des points de mesure de la campagne acoustique***

A noter que des progrès techniques significatifs ont été réalisés depuis une dizaine d'années par les fabricants de turbines pour limiter les gênes sonores des éoliennes, notamment grâce à la mise en place de « peignes » sur les bords de pales d'éoliennes, mais aussi grâce à l'élaboration des nouveaux « modes acoustiques » permettant de diminuer significativement le niveau de bruit des éoliennes tout en limitant les pertes de production.

Ainsi, Eole des Vignottes a saisi l'opportunité de ces moyens pour diminuer significativement le bruit généré par les éoliennes de son projet des Vignottes. Les peignes (illustrations ci-dessous) ou appelés parfois « serrations » permettront de diminuer les émissions sonores d'environ 3 dB en moyenne.



**Photo 4 et 5 : Exemples de « peignes » diminuant le bruit généré par les éoliennes**

Concernant l'utilisation des « modes acoustiques », ces derniers sont désormais en nombre suffisants pour limiter le bruit des éoliennes en fonction de la sensibilité du site. Ainsi, l'exploitant du parc éolien aura la possibilité de choisir un mode acoustique spécifique à :

Chaque éolienne du projet (ex : choix d'un mode acoustique plus contraignant pour les éoliennes proches des habitations etc)

La période du jour et de la nuit (en fonction des risques de dépassement des émergences réglementaires et de la gêne)

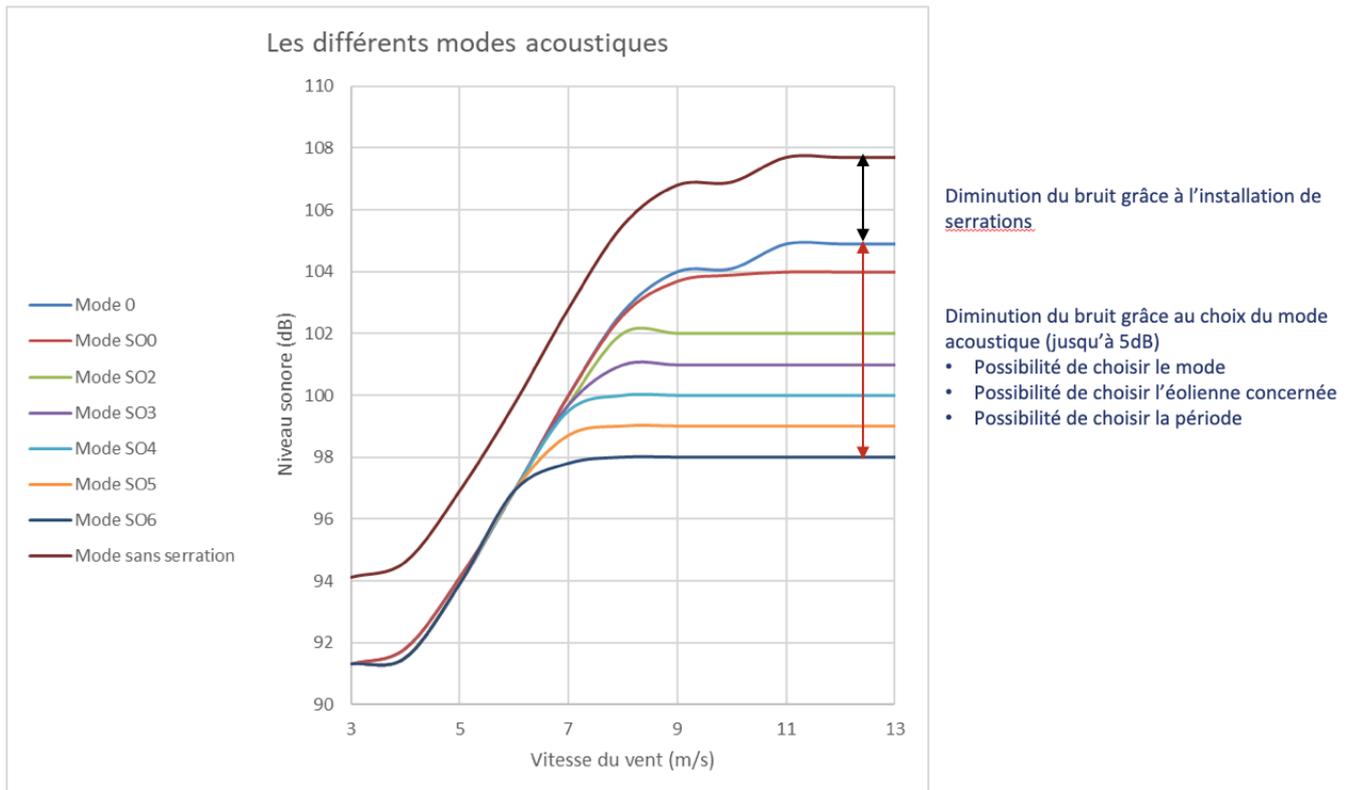
De la vitesse du vent qui a une influence très forte sur le niveau de la gêne, les courbes de bruit ci-dessous pouvant être activées à des vitesses de vent spécifiés à l'avance

De la direction du vent (la gêne évoluant en fonction de la direction Nord-Est ou Sud-Ouest sur le projet des Vignottes)

De la semaine ou du week-end (chacune de ces 2 périodes ayant un niveau de bruit résiduel spécifique)

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les modes acoustiques des éoliennes de dernière génération sont nombreux et offrent donc de nombreuses possibilités pour diminuer efficacement les émissions sonores de chaque éolienne.





**Schéma n°5 : Présentation des différents modes acoustiques**

Dans l'étude acoustique du projet des Vignottes, le bureau d'étude Venathec analyse ainsi les possibilités de diminution de l'impact sonore du projet, sur la base des fonctionnalités offertes par le fournisseur de l'éolienne N117 (Nordex).

Il a ainsi été décidé :

- d'installer les peignes sur les 7 éoliennes du projet des Vignottes
- d'utiliser les modes acoustiques disponibles sur ces éoliennes qui permettront de respecter la réglementation en tout point du projet.

## IV. Lettre d'information pendant l'instruction

En février 2022, alors que le dossier était en instruction par les services de la préfecture, une lettre d'information a été distribuée aux habitants de la commune de Rhèges afin de les tenir au courant de l'avancée du projet et des étapes à venir.

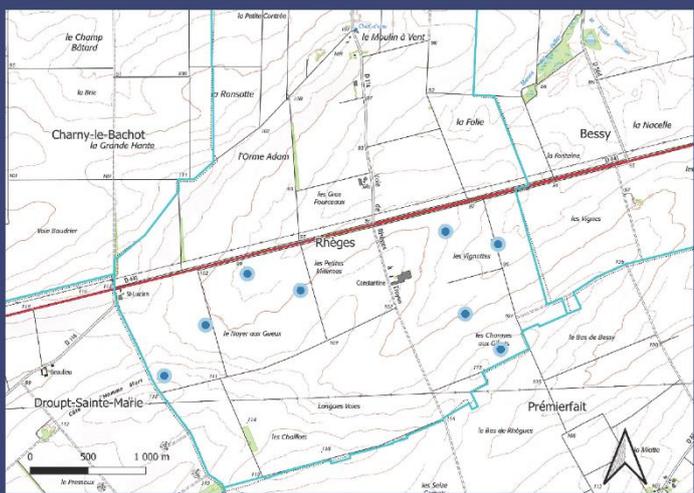
**Lettre d'information - Février 2022**



### Le projet éolien des Vignottes

Le projet éolien des Vignottes situé à Rhèges a été **déposé en mai 2021** en préfecture de l'Aube. Il est actuellement en cours d'instruction par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La DREAL analyse la qualité du dossier et les effets du parc éolien sur son environnement durant toute sa durée de vie, de la construction au démantèlement.

Au cours de l'instruction, **une enquête publique** vous permettra **d'exprimer votre avis**. Nous estimons qu'elle devrait avoir lieu en **décembre 2022**.



-  Rhèges (10)
-  8 éoliennes de 150 m de hauteur
-  + 12 000 foyers approvisionnés en électricité
-  28,8 MW de puissance totale

**N'attendez pas l'enquête publique pour nous faire part de votre avis !**  
Nous sommes à votre disposition pour discuter des projets que vous aimeriez mettre en place parallèle du parc éolien.  
Suivez les actualités du parc et contactez-nous via la page internet dédiée au projet : [www.parc-eolien-des-vignottes.fr](http://www.parc-eolien-des-vignottes.fr)



 **CALYCE**  
Parc éolien des Vignottes

**Extrait n°2 : Première page de la lettre d'information distribuée en février 2022**

## Lettre d'information - Février 2022



### Calendrier du projet



\*Dates prévisionnelles

\*\*Commission présidée par le préfet et regroupant les représentants des différentes parties intéressées par le projet. Cette commission émet un avis sur le projet



### Les retombées pour les riverains

Afin que vous puissiez **bénéficier directement des retombées économiques du projet**, nous vous proposons notamment deux mesures :

#### Financement Participatif

Nous proposons un **financement participatif citoyen**, ce qui vous permettra de faire fructifier vos économies à travers l'achat d'obligations rémunérées annuellement à un taux de 5 %. Les équipes de Calycé vous accompagneront dans cette démarche.



Contribuer à la transition énergétique



Un prêt 100 % transparent



Simple, immédiat et sans frais



Participer à un projet de territoire en faveur de son autonomie énergétique

#### Coupon Energie

Nous proposons aussi des **Coupons Energie** pour une électricité à bas coût. En tant que riverain du futur parc éolien, vous pourrez y souscrire et **économiser de 10 à 25 %** sur votre facture annuelle d'électricité !\*



Une énergie d'origine renouvelable et locale



Une électricité verte moins chère que le tarif réglementé EDF



Un changement de fournisseur simplifié (quelques clics sur internet)

\*Le tarif de l'offre Calycé sera calculé en fonction du nombre d'adhésions, et sera destinée en priorité aux riverains de la commune de Rhèges.



**CALYCÉ**  
Parc éolien des Uignottes

Extrait n°2 : Deuxième page de la lettre d'information distribuée en février 2022

## V. Le site internet du projet

### a. Mise en place du site

Le site internet du projet éolien des Vignottes a été mis en ligne le 5 octobre 2020. L'adresse est : [parc-eolien-des-vignottes.fr](http://parc-eolien-des-vignottes.fr). Nous avons opté pour une adresse internet facilement retrouvable et mémorisable afin que le maximum de personnes puissent s'informer sur le projet. Nous avons profité de la campagne de porte à porte pour inviter les riverains à se rendre sur ce site. L'adresse du site était également rappelé sur les brochures distribuées lors de la campagne de porte-à-porte ainsi que pendant la permanence publique.

**UN PROJET ANCRÉ DANS SON TERRITOIRE**

Le choix de la localisation du parc s'est fait en raison de l'adéquation du territoire avec les exigences liées à l'installation d'éoliennes : distance des logements (2200 mètres du village de Rhèges et 1800 mètres de Premierfait) et conditions venteuses avantageuses.

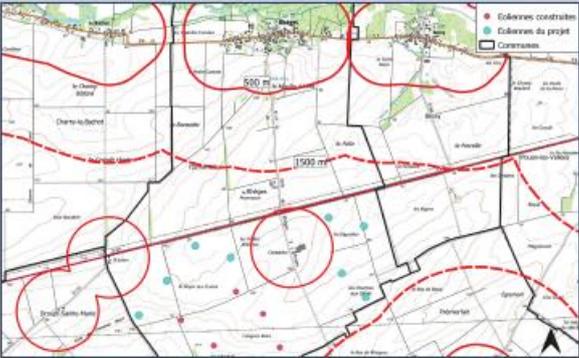
Les 8 éoliennes du projet produiront l'équivalent de la consommation en électricité de plus de 26 500 habitants par an, chauffage compris. De plus, elles apporteront des bénéfices non-négligeables à la région.

En effet, Calycé Développement a pour ambition d'intégrer le parc des Vignottes au territoire, et ce de la meilleure façon possible.

**Comment puis-je bénéficier des retombées locales?**  
Durant toute sa durée de vie, le parc soutiendra l'économie locale via la création de 28 emplois directs et indirects en France, pendant la construction et l'exploitation des éoliennes, ainsi des retombées fiscales de l'ordre de 248 000 €/an pour les collectivités territoriales et la commune.

Ce parc représente également une opportunité pour tous les riverains grâce au financement participatif. **Les riverains pourront investir, s'ils le souhaitent, dans des obligations et s'assurer ainsi des revenus stables.** N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !  
Calycé Développement est un acteur champardennais, notre présence durable nous engage à répondre à vos attentes pour le territoire.

Lorsque le projet sera construit, et si l'idée récolte suffisamment d'adhésion, Calycé envisage de proposer une offre de fourniture d'électricité à bas coût à destination des riverains. **Cette offre représenterait une baisse de la facture de 10 à 25% du coût annuel.** Le tarif de l'offre Calycé sera calculé en fonction du nombre d'adhésions, et sera destinée en priorité aux riverains des communes d'implantation du parc.



Pour toutes remarques ou informations, retrouvez nous sur :  
**[parc-eolien-des-vignottes.fr](http://parc-eolien-des-vignottes.fr)**

**ET APRÈS ? VENEZ NOUS RENCONTRER !**  
Nous vous convions à la permanence publique qui aura lieu le 9 octobre, de 10h à 19h, à la Petite Salle des Fêtes de Rhèges.

**Extrait n°1 : Extrait de la brochure distribuée par Explain lors de la campagne de porte-à-porte**

## b. Le contenu du site internet

Le site internet est facilement accessible et compréhensible. Il possède une page d'accueil résumant les dernières actualités du projet et présentant des informations principales du projet. Il comporte plusieurs onglets.

Le premier onglet fait une présentation détaillée du projet : les choix d'implantation vis-à-vis des lieux habités, les variantes envisagées, la puissance unitaire et totale, la date de construction... Il fait connaître aux visiteurs du site les différents acteurs qui sont intervenus au cours du projet, notamment les bureaux d'étude, et tout le processus de concertation du projet par de brefs articles, et par une frise chronologique.

Un photomontage permettant de se rendre compte de l'impact paysager du projet figure également dans cet onglet. Le photomontage présenté sur le site internet a été choisi pour être le plus représentatif de l'impact du projet et le plus objectif :

- Point de vue situé en sortie de Rhèges, horizon dégagé, vue en direction du projet
- L'utilisateur du site internet peut faire coulisser une barrette de gauche à droite sur le photomontage depuis la sortie du village de Rhèges afin que le visiteur ait une meilleure vision de l'impact du projet sur le paysage.

Nous avons rédigé une foire aux questions avec des informations utiles venant répondre à des interrogations les plus récurrentes sur nos projets. Pour toute autre question, le visiteur a à sa disposition le contact des personnes responsables du projet ainsi que l'adresse mail de Calycé Développement.

BUREAUX D'ETUDES

CONCERTATION LOCALE



**FRÉDÉRIC FÈVE**

Expertise écologique

[Visiter le site web](#)



**JACQUEL ET CHATILLON**

Expertise paysagère, étude d'impact sur l'environnement et dossier d'autorisation environnementale.

[Visiter le site web](#)



**VENATHEC**

Expertise acoustique

[Visiter le site web](#)

**Extrait n°2 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « Le projet »**

Le projet éolien des Vignottes se situe sur la commune de **Rhèges** dans l'Aube. Il est composé de **huit éoliennes** d'une hauteur totale de **150 mètres** en bout de pale.

Le type de machine retenu par Calycé Développement est le modèle **V136 du turbinier Vestas**, leader mondial du secteur. Chaque machine produira au maximum **3.6 MW**, pour une puissance totale du parc de **28.8 MW**.

Afin de respecter la demande des élus des communes d'implantation, nous avons privilégié le scénario d'implantation au sud de la route départementale D441, plus éloigné du village de Rhèges. La distance minimale fixée par la réglementation oblige les éoliennes à être au minimum à 500 mètres d'une habitation. Le projet des Vignottes se situe à 2 200 mètres des premières habitations de Rhèges et 1 800m des premières habitations de Premierfait.

Au départ trois scénarii d'implantation ont été retenu par nos équipes :

- **Scénario 1** : 12 éoliennes à plus de 1 500 mètres du village de Rhèges, de 180 mètres en bout de pale (V150)
- **Scénario 2** : 9 éoliennes à plus de 2 200 mètres du village de Rhèges de 150 mètres en bout de pale (V136)
- **Scénario 3** : 8 éoliennes à plus de 2 200 mètres du village de Rhèges, de 150 mètres en bout de pale (V136)



Photomontage du projet des Vignottes - [Cliquer pour agrandir](#)



Zone d'implantation du projet - [Cliquer pour agrandir](#)

**Extrait n°3 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « Le Projet »**

Le deuxième onglet présente Calycé Développement. Il rappelle la philosophie de la société, son côté local et son savoir-faire. Les différentes équipes y sont présentées avec leurs fonctions. Cette partie décrit les différents parcs éoliens et leurs productions pour que le visiteur ait un aperçu de l'expérience de Calycé Développement dans le développement de projet éoliens.

The screenshot shows the Calycé website with the following statistics:

- 20 Parcs éoliens dont 11 construits
- 200 Éoliennes dont 59 construites
- 500000 MWh d'électricité propre produite par an
- 150000 Foyers fournis en électricité chaque année

The 'POUR LA COMMUNAUTÉ' section includes:

- NOTRE MISSION**: Calycé Développement est l'une des sociétés pionnières de l'éolien en Champagne Ardenne. Depuis 2002, nous développons des projets en concertation avec les riverains et agriculteurs, pour réaliser des parcs éoliens de haute qualité.
- NOTRE VISION**
- NOTRE PROMESSE**

A 'SOUFFLE D'ESPOIR' button is located at the bottom of the section.

**Extrait n°4 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « Calycé Développement »**

Le troisième onglet informe sur l'énergie éolienne. Elle rappelle l'origine de l'énergie et ses effets positifs. Cette partie détaille la réglementation sur le bruit, et présente les objectifs de développement de l'énergie voulue par le gouvernement français. Enfin une section appelée « Info ou intox » donne des informations sur les questions récurrentes ou les présupposés que certaines personnes ont vis-à-vis de l'éolien.

The screenshot shows the Calycé website with the following content:

ce site internet est financé par le département de la Champagne-Ardenne

LE PROJET CALYCÉ DÉVELOPPEMENT L'ÉNERGIE ÉOLIENNE NOUS CONTACTER

cette énergie se développe fortement depuis les années 2000 et **représente aujourd'hui 5% de la consommation électrique**

### DES MOULINS À VENT AUX ÉOLIENNES

Depuis trois décennies, cette énergie a connu des innovations et des bouleversements majeurs dans son fonctionnement et son efficacité. Alors que les premières éoliennes produisaient quelques kilowatts à peine, **les éoliennes actuelles permettent de produire jusqu'à 5 MW sur terre et jusqu'à 12 MW en pleine mer!** Une éolienne de nouvelle génération d'une puissance de 4MW, produit l'équivalent de la consommation de 3000 foyers.

Par ailleurs, les fabricants d'éoliennes développent constamment de nouveaux algorithmes permettant de **diminuer significativement le bruit généré par la rotation des pales**. Ces algorithmes s'activent automatiquement en fonction de la vitesse et la direction du vent: il existe une technologie fiable de « peignes » que l'on installe au bord des pales et qui **réduit considérablement le bruit du rotor en rotation**.

Parallèlement aux évolutions technologiques, la réglementation a fortement évolué depuis 30 ans, et s'est adaptée grâce au retour d'expérience des premiers projets. Actuellement, **la réglementation française en matière d'éoliennes est l'une des plus strictes au monde**, notamment en matière acoustique. Elle vise à encadrer son développement afin de garantir la conservation du cadre de vie des riverains, la protection des activités humaines, des espèces animales et végétales.

**Extrait n°5 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « L'énergie éolienne »**

## INFO OU INTOX

De nombreuses contre-vérités circulent sur l'énergie éolienne. Voici quelques affirmations courantes, et quelques explications documentées qui vous permettront de démêler le vrai du faux. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site de la France Énergie Éolienne (FEE).

Les éoliennes coûtent chères et ne rapportent rien	<b>VRAI</b> La loi prévoit de porter la part d'énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et 32% en 2030.	Les ondes liées au parc éolien sont nocives pour la santé humaine	Les projets éoliens ne tiennent pas compte de l'avis des riverains
Les projets éoliens dévaluent le patrimoine immobilier à proximité	La fabrication et le démantèlement sont très polluants	Les éoliennes détruisent la biodiversité	Les éoliennes rapportent de l'argent aux communes proches

### Extrait n°6 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « L'énergie éolienne »

Le dernier onglet rappelle les différents moyens de contacter Calycé Développement, son adresse mais également propose un formulaire de contact.

## NOUS CONTACTER

Notre équipe est à votre écoute et est à votre disposition pour discuter du projet. Vous pouvez contacter les membres de Calycé impliqués dans la projet via le formulaire ci-contre. Nous vous répondrons sous les meilleurs délais.

 42 rue de Champagne, 51240 Vitry la Ville  
 03 25 46 33 06  
 [contact@calyce-developpement.fr](mailto:contact@calyce-developpement.fr)

PRÉNOM	NOM
ADRESSE MAIL	TÉLÉPHONE
VOUS ÊTES...	
VOTRE MESSAGE	
<b>ENVOYER</b>	

### Extrait n°7 du site internet du parc éolien des Vignottes Onglet « Nous contacter »